CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les incendies de fermes

L'ARRESTATION DU CRIMINEL

Hier matin, à Roubaix, le bruit courait que le misérable qui depuis plusieurs mois jette la panique, la désolation et la ruine dans notre ville et les environs, en incendiant les fermes, était arrêté.

La nouvelle était vrai car tout fait supposer que la justice tient actuellement entre ses mains l'individu qui est l'auteur des multiples sinistres de ces derniers temps.

LA POLICE DE SURETÉ, A WASQUEHAL

Depuis plusieurs nuits déjà, la police avait surveillé des fermes à Roubaix. L'inspecteur, M. Hugghe, apprit dans la journée d'avant-hier — nous n'avons pu savoir comment — que le feu devait être mis le soir même à la ferme Picavet, à Wasquehal.

Immédiatement il prit ses dispositions. Tous les agents de sureté furent mobilisés et, le soir, ils partirent s'embusquer dans la ferme, après toutefois que le propriétaire, M. Picavet, eut été averti.

Leur attente ne fut pas trop longue. Vers 6 heures 20 minutes, alors que tout semblait sommeiller à la ferme, ils virent un individu, grand de taille, qui, quittant le chemin, s'engageait à travers champ et escaladait la haie du jardin de la ferme.

L'INCENDIAIRE

S'ils l'avaient voulu, les agents auraient pu arrêter immédiatement l'individu. Mais ils n'auraient eu alors aucune preuve contre lui. Ils le laissèrent donc avancer.

L'incendiaire s'approcha alors du toit en chaume de la ferme et, en se haussant, il parvint facilement à y mettre le feu.

Aussitôt son crime accompli, il s'enfuit par le chemin par lequel il était venu.

C'est à ce moment que les agents sortirent de leurs cachettes.

Deux d'entre eux éteignirent le commencement d'incendie pendant que les autres se lançaient à la poursuite du misérable.

LE CANAL A LA NAGE

Se voyant serré de près, l'incendiaire, malgré le froid qu'il faisait, se jeta résolument dans le canal et le traversa à la nage.

Il avait atteint la rive opposée quand les agents arrivèrent à l'endroit où il s'était jeté dans l'eau. Il pouvait se croire sauvé, car la nuit était noire et les ponts assez éloignés.

Les agents se séparèrent immédiatement en deux parties et, à la course, ils partirent pour traverser les ponts.

Malgré l'obscurité, ils avaient vu l'incendiaire se diriger vers le hameau du Try.

UNE BATTUE

Ils organisèrent immédiatement une battue en règle. Ils fouillèrent tous les champs les ravins et les routes.

Ils désespéraient de retrouver l'incendiaire qui leur avait ainsi glissé dans la main, quand l'un d'eux eut l'idée de proposer à ses collègues de fouiller la serre de M. Pollet, horticulteur, ou se faisait du feu.

C'est là qu'ils le trouvèrent, grelottant de froid, avec les vêtements complètement mouillés.

Il fut immédiatement ligotté, malgré ses protestations, et conduit à Roubaix, au dépôt central de la Grande Place.

L'IDENTITÉ. — LE PARQUET. — L'IMPRESSION

M. l'inspecteur de sûreté interrogea l'individu à qui on avait d'abord donné des vêtements de rechange.

C'est un belge, nommé Henri Verhulst, âgé de 34 ans, né à Aerlebeke. Il est sans domicile fixe et a, pendant l'été dernier, travaillé pendant quelque temps à Roubaix et dans les environs, de sa profession de briqueteur.

Il ne sait presque pas parler la langue française mais, néanmoins assez pour nier énergiquement être l'auteur de l'incendie de la ferme Picavet comme des autres fermes.

Le parquet a été immédiatement averti de cette importante capture et hier dans l'après-midi, il ordonnait son transfert à Lille, par convoi spécial.

Cette arrestation qui, comme nous le disions plus haut, a été connue de très bonne heure et qui a fait du chemin comme une traînée de poudre, a produit une profonde impression à Roubaix et dans toute la région.

Tout le monde est unanime à féliciter la conduite de la police de sûreté et surtout de son chef, M. Huyghe, en cette circonstance.

Un pénible accident mortel

Un pénible accident est survenu hier matin, à l'usine de M. Louis Caron, fabricant de verguiers, rue St-Maurice.

Vers 7 heures 10, le patron qui n'a succédé, dans cet atelier, il n'y a que quelque temps à MM. Astier, frères, voulait remettre une courroie qui était tombée à un métier appelé « toupie ».

En voulant mettre la courroie sur la poulie, il fut saisi par l'arbre de couche au tablier en toile qu'il portait.

Le malheureux suivit l'arbre dans sa rotation et pendant un certain nombre de tours, il fut projeté contre un mur qui se trouvait à 70 centimètres de la transmission.

Les ouvriers coururent immédiatement faire arrêter la machine, mais déjà le corps de Louis Caron était affreusement mutilé. On retrouva dans une nochère un de ses pieds que les coups reçus avaient détaché du corps.

Le docteur Largillière qui fut immédiatement appelé ne put que constater le décès.

Louis Caron laisse une veuve et trois enfants.

Les receptions du jour de l'An

L'administration municipale fait savoir aux intéressés que, comme les années précédentes, elle ne recevra pas à l'occasion du jour de l'An.

Porte forcée

Hier après-midi, un tourquennois, Léon Degeldre, 42 ans, garçon coiffeur, voulait à toute force entrer chez M. Denoof, rue de France, 158.

Il prétendait y voir un ami qui pourtant est déménagé depuis un an.

Comme il était ivre, on lui refusa d'entrer. D'un coup de pied, il fonça alors la porte. Un agent de police prévenu a arrêté le coiffeur.

Mouvement Ouvrier

CHAMBRE SYNDICALE DES PEINTRES

L'assemblée générale de cette chambre syndicale aura lieu cet après-midi, à quatre heures, au siège, rue de Beaurewaert, 44.

Ordre du jour. — 1. Réception de nouveaux adhérents ; 2. Remise de nouveaux livrets ; 3. Questions diverses.

Le secrétaire.

Concerts et Spectacles

Aujourd'hui 29 décembre, chez Alfred Bourgeois, boulevard de Colmar, grande soirée chantante suivie d'une brillante tombola donnée par un groupe d'amis au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Groupe les Amis de l'A. B. C.

Le groupe des Amis de l'A. B. C. tiendra sa réunion aujourd'hui dimanche 29 décembre à 6 heures précises du soir, au siège habituel, estaminet Vanadruelle, rue de l'Ommelet, 28. Urgent.

Combats de coqs

ROUBAIX. — Le sieur Félicien Descamps, cabaretier, rue du Tilleul, 139, a l'honneur d'informer les amateurs de coq, qu'il y aura une belle partie, 2[3 mort pour 50 francs contre Emile Dambrin, Savary et Sérurier On y verra des coqs de grande valeur. Mise au parc à midi.

— Le même jour, à 3 heures 1[2 du soir, rendage de la partie E. Delmar contre Félicien Descamps.

— Mercredi 1er janvier, 3[5 morts pour 100 francs au « Maréchal de Coyghem » contre « l'Enflé ». Coco et Camp, la plus belle partie de la saison.

— Dimanche 29 décembre, chez J. Dambrin, rue de Maubeuge, grande partie de coqs contre Savary, Sérurier et Cie, on y verra le terrible coq de Lille.

Mise au parc à midi.

— Lundi 30 décembre, au maréchal de Coyghem, Grande Rue, 2[3 mort pour 50 fr. contre les « Sans Peur » de Beaurepaire.

Mise au parc à midi.

— Lundi 30 décembre, rendage à « l'Enflé », contre le « Bon Vivant ». Tous poulets.

— Lundi 30 décembre, un beau 2[3 mort, pour 50 francs et paires de plaisir à 10 fr. aura lieu au « Clairon des zonaves » rue Pellart, 48, contre la société des Six de Warcoing (Belgique). La mise au parc aura lieu à 6 h. 1[4.

— La société colombophile L'Aigle établie chez M. Renard, rue du Grand chemin, prévient les amateurs qu'elle fera sa 3e exposition aujourd'hui. L'exposant sera M. Désiré Dancette.

Les pigeons provienant de la race de M. Delmayure, de Tourcoing. Depuis trois ans il a obtenu de brillants résultats.

La Réunion de Samedi

M. Deschamps au pilori

La réunion qui s'est faite hier soir au théâtre Deschamps a été l'effondrement de la politique de calomnies et de diffamations qu'incarne M. Deschamps Elle a été un véritable triomphe pour le Parti Ouvrier.

On sait pourquoi la réunion d'hier s'est faite. Le sieur Deschamps y avait été convoqué pour établir les diffamations qu'il avait lancées contre le citoyen Bailleul, contre les citoyens Dubrulle, Demailly et Delettrez, conseillers municipaux, contre le citoyen Lepers, adjoint.

Les portes du théatre Deschamps ont été ouvertes à huit heures. Au bout d'un quart d'heure, la salle est absolument comble. Il y a plus de deux mille personnes.

On remarque sur la scène, la présence du citoyen Emile Moreau, ancien député de Roubaix, Grégoire, président de la Ligue républicaine, et de la plupart des conseillers municipaux socialistes.

Il est exactement 8 h. 10 quand M. Deschamps arrive. Il est accompagné d une dizaine d'amis parmi lesquels nous remarquons MM. Félix Belescluse, Jules Noyelle, E. Roussel et Chatteleyn, juge de paix suppléant.

Le citoyen Moreau qui s'était tenu à l'écart vient sur la scène quand le citoyen V. Renard prend place au bureau pour ouvrir la séance. L'ancien député est frénétiquement applaudi et les cris de ; Vive Moreau ! éclatent.

FORMATION DU BUREAU

Le citoyen Renard dit qu'il a accepté une tâche difficile en prenant la présidence de la séance. Il espère que chacun lui facilitera sa tâche et qu'aucune interruption ne sera lancée aux orateurs.

Il invite l'assemblée à lui adjoindre des assesseurs Le citoyen Moreau est premièrement désigné. Le citoyen Renard demande que le deuxième assesseur soit un ami de M. Deschamps.

Le nom de M. Chatteleyn est prononcé mais celui-ci refuse. C'est alors le citoyen Delsolry, adjoint, qui est désigné.

Une surprise à laquelle on ne s'attendait guère est alors donnée aux auditeurs. La femme avec qui M. Deschamps est divorcé arrive sur la scène pour assister à la réunion.

Elle affecte de ne pas voir son ancien mari qui lui, en l'apercevant va trouver ses amis et le leur montrant, se met à ricaner.

Le citoyen Renard annonce quel est le but de la réunion. Il faut, dit-il, qu'il soit établi ce soir, ou que M. Deschamps n'est qu'un vil diffamateur ou que les conseillers municipaux socialistes à qui vous avez donné votre confiance, ne la méritent plus

Afin d'établir l'ordre des débats, le citoyen président lit la déclaration suivante du Comité exécutif du Parti Ouvrier :

DÉCLARATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Citoyens,

M. Deschamps diffame depuis des années, impunément, le Parti Ouvrier.

Ses diffamations ayant pris, depuis quelque temps, un caractère de plus en plus extravagant et odieux, nous l'avons invité à venir s'en expliquer devant les électeurs.

La réunion de ce soir n'est que la préface d'une série de conférences que nous organiserons dans tous les quartiers de Roubaix afin que l'opinion puisse juger en connaissance de cause entre le Parti Ouvrier et ses diffamateurs.

Pour cette première séance le Parti Ouvrier *exige*, de tous ses amis, le plus grand calme.

L'accusateur est là. Qu'on le laisse parler, qu'il puisse rééditer toutes ses infamies, déverser toute sa bave.

Nous lui répondrons et, il ne nous sera pas difficile de vous démontrer que cet homme n'a vécu, depuis trois ans, que de mensonges et de calomnies.

Patientez donc!

M. Deschamps a pris la grande licence de fixer en des affiches, l'ordre du jour de cette réunion.

Il a oublié que le Comité exécutif n'était pas à ses ordres.

Nous le lui rappelons en lui faisant connaître, à lui et aux rares amis qui ont consenti à venir ce soir sa défaite, comment nous entendons que la discussion ait lieu — M. Deschamps ayant d'ailleurs, toute liberté pour se défendre contre nos justes griefs.

Voici l'ordre du jour de la séance :

Ordre du jour

1. Le citoyen Bailleul a-t-il volé 600 francs au Syndicat ou à la Fédération Textile pour seul tablir marchand de beurre ?

— La parole sera donnée au citoyen Bailleul, ensuite, à son accusateur.

2. Les citoyens Dubrulle, Demailly et Delettrez, mandatés par le Conseil municipal pour faire un voyage d'études à Guise et assister au Congrès des conseillers municipaux socialistes, tenu en 1893, à Saint-Denis, ont-ils rempli leur mandat ?

— La parole sera donnée à l'un des conseillers incriminés et au sieur Deschamps.

Vous jugerez ensuite.

3. Le citoyen Lepers a-t-il trafiqué de son mandat de conseiller municipal ? A-t-il utilisé au bénéfice de la collectivité roubaisienne la somme qui lui a été allouée par le conseil municipal pour effectuer un voyage d'études au sanatorium de Berck ?

La parole sera donnée au citoyen Lepers et, ensuite, au sieur Deschamps.

Vous conclurez. Après avoir entendu le citoyen Bailleul et le sieur Deschamps; les citoyens Dubrulle, Demailly, Delettrez et le sieur Deschamps; le citoyen Lepers et le sieur Deschamps, — vous direz si, comme il est de notoriété publique, M. Deschamps est un diffamateur !

L'INSOLENCE DE M. DESCHAMPS

Après avoir lu cette déclaration le citoyen Renard donne la parole au citoyen Bailleul.

Peine inutile. Le sieur Deschamps qui tient absolument à parler le premier, s'élance à la tribune et prétend diriger la séance.

Comme le citoyen Renard lui fait remarquer que c'est lui qui est président et que personne d'autre ne doit se charger de la marche des débats, le sieur Deschamps lui répond insolemment « Je me fiche pas mal du président! Je me moque de l'ordre du jour et du bureau ! Je parlerai le premier.»

Le citoyen Bailleul qui est à la tribune veut parler, Deschamps aussi. Enfin, sur les instances du bureau et sur la menace de Deschamps qu'il se retirera s'il ne peut parler d'abord, notre collaborateur cède son tour de parole à M. Deschamps.

DISCOURS DE M. DESCHAMPS

L'air fanfaron et bravache comme il l'a toujours, le directeur du *Roubaisien* commence par déclarer qu'il ne vise à aucun mandat politique et que son seul but est de se dévouer pour les intérêts de Roubaix, de la France et de la République.

Cette première phrase est un aveu. Elle dit qu'aucun comité politique ne voudra, aux prochaines élections, de M. Deschamps sur sa liste. Nous l'avions dit déjà.

Il continue en tafouillant et en parlant des collectivistes et du citoyen Jules Guesde.

Le président le rappelle à l'ordre du jour.

M. Deschamps sort alors quelques lieux communs qu'on voit toutes les semaines dans son journal (?)

« C'est parce que le préfet a annulé le crédit de 36,000 francs que le conseil municipal avait voté pour ses membres que ces derniers ont alors décidé de faire des voyages aux frais de la ville! »

Passant à l'accusation qu'il a à formuler contre les citoyens Delettrez, Dubrulle et Demailly, il dit que ces conseillers ont avoué, dans la lettre qu'ils ont envoyée au journal l'*Egalité*, avoir touché 200 fr. pour faire un voyage à Guise et ne pas l'avoir effectué. . si ce n'est que quatorze mois plus tard.

Quelques interruptions ayant éclaté pendant qu'il parlait, M. Deschamps, toujours insolent, nargue l'assemblée et se moque d'elle.

Mais ses sarcasmes ne réussissent pas à son gré. Grâce à la vigilance et à l'énergie du citoyen Renard, M. Deschamps peut dire tout ce qu'il a à dire.

RÉPLIQUE DU CITOYEN DELETTREZ

Dès les premiers mots le conseiller ouvrier s'attire toutes les sympathies de la salle.

« Citoyens, nous sommes venus, les citoyens Demailly, Dubrulle et moi, répondre à l'accusation portée contre nous »

»Croyez-vous, dit-il, que si, comme on l'a dit, nous avions escroqué 200 francs à la ville, l'on ne nous aurait pas depuis longtemps arrêtés. (Applaudissements).

» Avec l'argent de notre mandat, ajoute le citoyen Delettrez, nous sommes allés quatre jours au Congrès des municipalités socialistes à St-Denis, puis, ne pouvant tarder plus longtemps pour reprendre le travail, nous sommes retournés à Roubaix avec la volonté de retourner plus tard à Guise.

» Nous y sommes allés à la ducasse de Roubaix suivante, afin de ne pas perdre trop de journées de travail. »

Le citoyen Delettrez fait alors lire par le président deux lettres signées de quatre personnes honorables travaillant au familistère de Guise, qui attestent que les citoyens Delettrez, Dubrulle et Demailly ont visité cette localité.

C'est la condamnation de Deschamps qui commence.

Le citoyen Delettrez vient alors déclarer que si Deschamps n'a pas été poursuivi, c'est que, précisément, il est payé par ceux-là même qui devraient le juger!

NOUVELLES ACCUSATIONS DE DESCHAMPS

Quand le public a été édifié sur la première accusation, le citoyen Lepers demande à M. Deschamps de préciser les accusations qu'il a aussi portées contre lui.

M. Deschamps bredouille de nouveau. Comme une interruption lui est lancée il dit qu'on veut l'esquinter (sic).

Il termine en disant que le citoyen Lepers n'est pas allé à Berck, bien qu'il ait reçu un mandat de 200 fr. à cet effet.

Il va se retirer quand le citoyen Lepers lui fait remarquer qu'il y a encore une accusation formulée contre lui. « Vous m'avez accusé d'avoir trafiqué de mon mandat « contre un cochon. » Veuillez aussi vous expliquer sur ce point !

Deschamps déclare que ce sont les socialistes de la rue Vallon qui lui ont avancé le fait.

En ce moment un incident se produit. Un citoyen qui est dans une tribune de gauche lance cette interruption : « Vous en avez menti. »

On le voit aussitôt l'interrupteur se diriger vers la tribune où il vient déclarer qu'il met M. Deschamps au défi de prouver son allégation.

« J'ai été membre de la commission de la coopérative et je déclare que ce que vous avancez est une pure invention. »

Une petite altercation s'ensuit. M. Deschamps reste coi. Il semble atterré.

La foule le hue. M. Deschamps continue ses fanfaronnades en ricanant jaune.

DÉCLARATIONS DU CITOYEN LEPERS

« Je suis heureux, dit notre ami, de pouvoir m'expliquer devant cette salle.

Il commence immédiatement à s'expliquer sur les accusations dirigées contre lui par le *Roubaisien*.

M. Deschamps a dit que j'avais touché 200 francs pour aller à Berck et que je n'y étais pas allé.

Voilà la vérité : je fus un jour désigné, avec un certain nombre de mes collègues du Conseil municipal, pour aller à *Paris et à Berck-sur-mer* visiter les sanatorium de ces villes.

Nous avons reçu 200 francs pour ce voyage. Nous sommes allés à Paris où nous sommes restés cinq jours. Ensuite, nous sommes revenus tous à Roubaix avant de partir pour Berck.

Le jour qui fut désigné pour repartir dans cette ville était précisément un mardi jour où je devais siéger au Conseil des Prud'hommes.

J'ai cru que mon devoir me commandait de remettre mon voyage et d'aller défendre les ouvriers aux Prud'hommes (Vifs applaudissements).

Par la suite continue le citoyen Lepers je ne suis plus allé à Berck, c'est vrai, mais j'ai été à St-Pol, visiter un autre sanatorium où les établissements charitables de notre ville envoient des enfants.

Toujours avec la même somme de 200 francs je suis encore allé à Paris une seconde fois. Voilà, conclut le citoyen Lepers comment j'ai volé l'argent de la ville. (Applaudissements)

En quelques mots, le citoyen Lepers détruit l'accusation ridicule et fantasque d'avoir touché un cochon en trafiquant de son mandat de conseiller municipal.

De frénétiques applaudissements retentissent quand le citoyen Lepers regagne sa place.

DISCOURS DU CITOYEN BAILLEUL

M. Deschamps est moralement tué. Les airs de bravade qu'il affecte ne trompent personne. Il essaie de se chicaner avec nos amis qui sont sur la scène, mais ces derniers gardent un calme absolu.

Quand le président donne la parole au citoyen Bailleul, le silence se rétablit.

Le discours de notre collaborateur est une vraie flagellation pour M. Deschamps. Ce dernier est cloué au pilori comme jamais personne ne le fut.

La salle s'échauffe et les amis de M. Deschamps, ainsi que lui-même perdent toute prudence.

INCIDENTS

Pendant le discours du citoyen Bailleul plusieurs incidents se sont produits.

M. Chatteleyn, l'ami intime du sieur Deschamps a sorti de sa poche un revolver, cela sans aucun motif.

Des protestations indignées se sont élevées et des agents de sûreté lui ont fait rentrer son arme dans la poche.

Cela prouve bien les sentiments pacifiques dont étaient animés les amis de Deschamps.

LA FUITE DE DESCHAMPS

La fin du discours du citoyen Bailleul avait été accueillie par des applaudissements unanimes

Toute la salle était convaincue que M. Deschamps n'était qu'un vil diffamateur.

Des huées lui sont adressées. C'est alors qu'après avoir essayé de provoquer des incidents sur la scène, il donna à ses amis le signal de la fuite.

Car c'était une véritable fuite. A la queue-leu-leu, les amis, — sont-ils encore ses amis ? — de M. Deschamps le suivent.

C'est alors que le citoyen Renard et le citoyen Moreau demandent à l'assemblée de rester calmes jusqu'au bout.

Comme ordre du jour, le président pose les questions suivantes :

VERDICT POPULAIRE

1. Le sieur Deschamps est-il coupable de diffamation à l'égard du citoyen Bailleul ?

OUI, *à l'unanimité.*

2. Le sieur Deschamps est-il coupable de diffamation à légard des citoyens Demailly, Dubrulle et Delettrez ?

OUI, *à l'unanimité.*

3. Le sieur Deschamps est-il coupable de diffamation à l'égard du citoyen Lepers ?

OUI *à l'unanimité.*

4. Le sieur Deschamps a-t-il calomnié des hommes dignes de la confiance du Parti Ouvrier et de l'estime des travailleurs ?

OUI, à l'unanimité.

Après la sentence du public, le citoyen Renard ajoute :

— « L'assemblée ayant répondu affirmativement à toutes les questions, le bureau déclare que M. Deschamps est un diffamateur et il le livre au mépris public.

Vive le Parti Ouvrier ! »

L'assemblée décide à l'unanimité que le verdict sera affiché dans la ville.

Le citoyen Catrice chante ensuite une chanson inédite qui obtient un très grand succès.

La séance est levée à 10 h. 3[4.

Nous le répétons : c'est l'effondrement de la politique réactionnaire. C'est le triomphe du Parti ouvrier.

CROIX. — Conseil municipal. — *Le Conseil municipal de Croix s'est enfin trouvé en nombre pour délibérer. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le compte rendu de cette séance fort peu intéressante, d'ailleurs.*

CROIX. — *Une femme brûlée vive au Créchet.* — Un terrible accident, dû, encore une fois à l'imprudence, a vivement impressionné, vendredi après-midi, les habitants du Créchet.

Au numéro 12 de la rue Charles-Quint, habitent les époux Bourgeois-Leclercq ; le mari est occupé, à Roubaix, à l'établissement de M. François Roussel ; la femme, âgée de 55 ans, s'occupe spécialement des soins du ménage. Les époux Bourgeois ont cinq enfants.

Vers 3 heures 1[2 de l'après-midi, Mme Bourgeois, qui était seule chez elle, commit l'imprudence, pour ranimer son feu de jeter sur les charbons brûlants, le contenu d'un bidon de pétrole... Une explosion se produisit aussitôt, et la malheureuse femme se vit en un clin d'œil, environnée de flammes.

Elle poussa des cris déchirants et frappa contre le mur de son habitation, contiguë à celle de Mme veuve Marck qui accourut à ses appels. Mme Marck, dès qu'elle vit le danger que courait sa voisine, appela à l'aide, et M. Florin, marchand de charbon, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix, qui, en ce moment, livrait sa marchandise dans la rue Charles-Quint, n'hésita pas à prendre dans ses bras Mme Bourgeois, dont les vêtements étaient enflammés, et la rouler dans la neige, non sans se faire aux mains d'assez graves brûlures.

Grâce au dévouement de M. Florin, Mme Bourgeois a pu être sauvée; mais, hélas! son corps ne fermait plus qu'une plaie horrible à voir ; son visage et ses cheveux mêmes étaient, eux aussi, brûlés.

Le docteur Lepers, de Roubaix, a donné ses soins les plus empressés et les plus intelligents à cette malheureuse qui, malgré tout expirait vers minuit au milieu d'atroces souffrances.

Nous souhaitons que cette mort terrible, que tout le monde déplore, fasse passer à certaines ménagères cette funeste habitude d'allumer leur feu avec le pétrole et de laisser ainsi faire leurs propres enfants.

Un voleur qui menace de tuer. — Mme Deves qui habite rue des Ogiers, à Croix, a surpris jeudi soir un individu qui fracturait la porte de sa poulaillier situé dans sa cour. Elle cria au voleur ; mais l'individu sans perdre son sang-froid menaça de la tuer (!) puis profitant de l'effroi de cette femme, il s'en alla tranquillement emportant une poule. A l'arrivée des voisins et du garde Delforterie, notre voleur était déjà loin.

On le poursuivit mais ce fut en vain, la dame Deves n'a pu donner son signalement.

TOURCOING

Conseil municipal en grève

Hier soir devait avoir lieu une réunion du Conseil municipal. Nos édiles craignant sans doute le froid avaient hésité à quitter leur demeure et ne s'étaient rendu qu'en petit nombre à l'invitation qui leur avait été faite.

M. Tack a justement fait observer que plusieurs conseillers ne tiennent vraiment pas compte du mandat qui leur a été confié par les électeurs; ainsi il est bien rare de voir plus de 20 conseillers présents et notre conseil municipal se compose de 36 membres.

Ah ! nous verrons bien en période électorale, nos fameux conseillers se prétendre les défenseurs zélés des intérêts de la ville, ils se réveilleront de leur torpeur pour se cramponner avec plus d'acharnement que jamais à ce mandat qu'ils ne sont pas dignes de remplir.

Espérons que les électeurs n'accorderont plus leurs suffrages à ces pantins qui fiers du titre de conseillers municipaux, ne veulent pas assurer les charges que comporte la mission dont ils ont été chargés par les électeurs.

Un adjoint M. Lefrançois n'assiste presque jamais aux séances du Conseil municipal et prend rarement la peine de se faire excuser.

Nous remarquons que ce sont presque toujours les mêmes conseillers qui répondent à l'appel.

Hier soir étaient absents sans excuse : Lefrançois (l'éternel absent), Honoré Dumortier, Grau, Delavaivre, d'Hal, Desey, Goube d'Anzin, Didry, Delecroix.

Huit conseillers s'étaient fait excuser.

La séance a été levée à 9 heures, après lecture du procès verbal.

Ivresse, bris de clôture, outrages

Hier, vers une heure et demie, la police était requise par M. Parent, contre-maître de teinture, chez M. Vanoutryne.

Le nommé Balsack, Gustave, 18 ans, teinturier, demeurant à Roubaix, était entré dans la fabrique Vanoutryne pour solliciter du travail. Sur le refus du contremaître, Balsack, qui était ivre, ota ses sabots, se mit à briser des vitres et à injurier tout le monde.

Lorsque la police fut arrivée, l'ivrogne qui était couché sur des balles de laine injuria les agents qui le mirent en état d'arrestation et le conduisirent au poste. Balsack sera poursuivi pour ivresse, bris de clôture, outrages et menaces envers les agents.

Réunion de la Libre-Pensée

La Libre-Pensée tourquennoise se réunira d'urgence aujourd'hui en son local, à la Brasserie Sociale, rue du Haze.

Ordre du jour important.

Présence indispensable.

Rage de Dents, Maux de Tête, Migraines

NEVRALGIES

Guérison immédiate et certaine par le **CEPHALIQUE SAINT-MICHEL**. Plus de mille attestations sont à la disposition du public.

Le Flacon 1 fr. 50 dans toutes les bonnes Pharmacies. — Dépôt principal :

Pharmacie COUVREUR, 20, rue Neuve

J'offre aux ouvriers et aux nécessiteux mes médicaments très soignés et promets de leur appliquer de prix en rapport avec leur condition sociale.

Les Malades peuvent compter sur l'efficacité de mes produits pour obtenir leur guérison. Les ordonnance sont l'objet de soins tout particuliers.

H. COUVREUR, 20, rue Neuve, ROUBAIX

A NOS LECTEURS

La Pharmacie populaire, 149, Grande-Rue, à Roubaix, vient de subir une transformation complète.

Il fallait répondre aux exigences d'une clientèle sans cesse croissante. Rien n'a été négligé dans ce but.

Dès aujourd'hui, la **Pharmacie populaire**, dont le personnel a été renouvelé, est en mesure de fournir à 50 0[0 de rabais — **cinquante pour cent** ! ! ! — la presque totalité des produits pharmaceutiques.

Des avantages considérables sont faits à la classe ouvrière et aux sociétés de secours mutuels, de bienfaisance et de charité.

Les produits fournis sont tous de qualité supérieure, la **Pharmacie populaire** ne s'alimentant que chez les meilleurs droguistes.

AVIS

aux Ouvriers Malades

qui veulent se procurer des médicaments bien préparés et souvent renouvelés, nous leur recommandons la **Pharmacie DIDRY**, rue Notre-Dame, 32, près la Gare. Tous les médicaments sont vendus à des prix très réduits.

Dépôt à la **Pharmacie DIDRY**, de la célèbre **Pommade DÉPURATOR** pour la guérison rapide et sûre de toutes les maladies de la peau, Boutons, Démangeaisons, Dartres, Eczémas, Varices, etc., Prix **1.50** le Pot

LILLE

IMMENSE INCENDIE

à Saint-Maurice

Hier matin, vers 4 heures, un immense incendie a éclaté à la savonnerie du « Phénix », rue Alain-Duguquier, à Saint-Maurice.

M. Romulus Baudard, qui demeure en face de la savonnerie, était réveillé, vers 4 h. 10 par une grande clarté qui subitement envahit sa chambre. Il se leva, vit la savonnerie en feu et donna aussitôt l'alarme.

Les pompiers arrivèrent bientôt et organisèrent rapidement les secours.

La fabrique incendiée, qui est exploitée par M. Cellier, est un bâtiment de forme rectangulaire, long de 30 mètres et large de 20. Il est adossé à la campagne de M. Cazeneuve et contigué à l'ouvroir des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

La façade et la maison d'habitation de M. Cellier, donnent rue Alain Duguquier. La fabrique se composait d'un atelier avec séchoir et salle des machines, un atelier d'empaquetage ; magasin de boîtes, papiers et cartonnages ; une salle d'emballage ; le magasin des savons fins et des expéditions.

On ne sait exactement où le feu a pris naissance. Toujours est-il qu'alimentées par le bois, le papier, les graisses et essences, les flammes ont tout dévoré.

Après de pénibles efforts, les pompiers réussirent à circonscrire l'incendie, garantissant la maison d'habitation et les maisons voisines. A 7 heures, les bâtiments de la fabrique n'étaient plus qu'un monceau de décombres.

Les dégâts peuvent être évalués approximativement à 125,000 francs, dont 100,000 pour les marchandises, 15,000 pour le matériel et 10,000 pour les bâtiments, appartenant à M. Vrau.

De l'enquête ouverte à la suite du sinistre, il résulterait que le feu aurait pris naissance dans le séchoir où il couvait depuis la veille.

Accident de voiture

Hier vers 11 heures 1[2 du matin, la voiture de M. Rollez, boulanger, rue Solférino, 138, stationnait à l'angle de cette rue et du boulevard Victor Hugo, lorsque le cheval prit la fuite. Il courut se jeter sur un tombereau de charbon appartenant à M. Delabarre, fut renversé et blessé grièvement.

Exploits d'ivrogne

Etant ivre, le nommé Jean Tyobel, charretier, rue des Rogations 117, faisait du tapage dans la rue. Un agent de police ayant voulu le calmer, il se fâcha et l'insulta. L'agent eut beaucoup de peine à le traîner au violon.

Tyobel a été déféré au Parquet.

Petits Enfants qui toussez

Si votre chère mère qui est au désespoir de vous entendre tousser, qui compte la nuit, le jour, ces quintes de toux si souvent répétées, qui s'émeut en voyant vos forces diminuer, la fièvre augmenter, le sommeil fuir, et même lorsqu'il y a coqueluche, les vomissements se produire, si votre bonne mère, dis-je, connaissait le SIROP de LORET, elle l'essayerait et vous guérirait. 1[2 fl, 1 fr. 75. Ent. 3 fr.

Refuser tout flacon ne portant pas la signature Loret-Villette.

Pharmacies : Cosme à Lille. Billard à Douai. Sabin Boulet à Valenciennes. Vaneufville à Tourcoing. Boyaval à Roubaix. Savary à Béthune. Paggio et Gossiaux à Dunkerque.

LES CADEAUX D'ÉTRENNES

Chacun, au nouvel an, se consulte en famille
Pour choisir des objets dont la rare estampille
Garantit la valeur... Et ce n'est qu'un écho :
Tous veulent des Savons parfumés du Congo.
Dary, au Savonnier parisien V. Vaissier.

La Révolution de Courtrai

Compagnons socialistes attention, les mouchards des jésuites sont à l'œuvre

Vous qui allez vous habiller à Courtrai n'oubliez pas que les jésuites possèdent dans cette ville des centaines de boutiques gérées par des hommes de paille qui vous mouchardent lorsque vous entrez chez eux. *Compagnons socialistes*, si vous voulez être certains en allant à Courtrai de ne pas dépenser votre argent chez vos ennemis, allez tous vous habiller des pieds à la tête au **Grand Bazar social français, Grande Place, 59, à Courtrai**, où vous trouverez tout 50 0[0 moins cher qu'ailleurs; tout ce que vous y achèterez est fabriqué par des socialistes et la majeure partie des petits bénéfices que vous y laisserez doivent servir à la construction d'un local ouvrier.

Au premier et au second étages, assortiment considérable de draperies et vêtements pour hommes, haute nouveauté, coupe élégante, modes de Paris.

Costumes cheviotte depuis 11 fr. 85. — Costume en drap noir avec redingote de 24 à 36 fr. — Pardessus d'hiver, moskowa extra en toutes couleurs, intérieur satin piqué, quadrillé, avec collet de velours de 19 à 26 fr. Qualité ordinaire de 12 à 15 fr. — Costumes d'enfants depuis 4 fr. 95. Au rez-de-chaussée, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Armes, Coutellerie, Cannes, Parapluies, Articles de Bazar, etc., etc.

Si vous voulez être certains d'être conduits au Grand Bazar social français adressez-vous aux *Compagnons coiffés de casquettes rouges et bleues* portant les mots *Grand Bazar social Français* que vous trouverez à la *sortie de la gare* le dimanche. Nos ennemis sont tellement furieux des progrès socialistes à Courtrai qu'ils ne reculent devant aucune canaillerie pour détourner les Français qui demandent après le *Grand Bazar social*.

Presque tous les boutiquiers et cabaretiers se sont coalisés aux 87 couvents de Courtrai pour torturer l'ouvrier qui a la moindre idée socialiste, et diffamer de toutes façons le **Grand Bazar social français**. En arrivant à la gare de Courtrai si nos compagnons ne sont pas là prenez la rue du Chemin de fer jusqu'au Marché aux grains, suivez ensuite le Marché aux grains, jusqu'à la Grande Place ; en tournant alors à gauche, vous verrez le **Grand Bazar social français** devant vous, dont les vitrines et croisées sont garnies de réveils, horloges, etc., en tout trois minutes de la gare. Le dimanche un drapeau rouge flotte sur la toiture.

Attention ! des individus de toutes espèces vous attendront à la gare de Courtrai afin de vous entraîner dans les magasins des jésuites; il y a également dans bon nombre de fabriques françaises des ouvriers belges qui sont à la solde des couvents quoi qu'ils se disent socialistes et font parfois partie de clubs socialistes.

Le dimanche ils font la navette entre la France et la Belgique pour faire de la réclame jusque dans les trains en faveur des magasins pour lesquels ils opèrent et il reçoivent jusque 20 0[0 sur les articles que vous avez achetés.

Déflez-vous des magasins qui ont pris pour enseignes des noms ronflants français ils sont presque tous antisocialistes, il n'y a que le *GRAND BAZAR SOCIAL* où vous serez chez vous.

Pour la section Courtraisienne du Parti ouvrier.

J. Lamar-Vasters.

PRIX-FIXE

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 23 décembre 1895. — Lucien Duquesnoy, rue de l'Ommelet, 66 bis. — Adolphe Broux, boulevard Beaurepaire, route de Leers. — Fernand Malvaux, rue Ste-Thérèse, cour Barnard, 41. — Clotaire Mouteyne, rue Grétry, 32. — Marguerite Lodewycker, rue Jean-Bart, cour Dumery, 5. — Edouard Eeckhout, rue Voltaire, cour du Beau-Chêne, 17. — Lucien Lesticesse, rue Meyerbeer. — Constant Lecrauwaet, rue de la Makellerie, 1. — Zélie Delattre, rue de Dunkerque, 72. — Alphonse Vliegbe, rue de la Tortue.

Décès. — Lucie Debosschere, 75 ans, rue d'Alma, cour Gonez, 3. — Marie Claisse, 38 ans, Hôtel-Dieu. — Alphonse Dornez, 54 ans, rue de la Makellerie, est du Faubourg de Roubaix. — Lidvin Debel, 22 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Opsomer, 78 ans, rue de France, 12. — Léonard Desfores, 62 ans, rue de Naples, 24. — Demaster, sans vie, rue Phil